

# BEP FINITIONS CAP SOLS MOQUETTES

## Dossier Technique

Page 1/6.

- Chemise dossier EP1A

Pages de 2/6 à 4/6 .

- Généralités - Clauses techniques

Pages de 5/6 à 6/6

- Descriptif des travaux -Extrait DTU.

<b>Groupement interacadémique II</b>		<i>Session 2000</i>	
Examen :	BEP Finitions – CAP Sols et Moquettes	Coef : 5	Durée : 4 h
Epreuve :	<b>EP1 A REALISATION et TECHNOLOGIE</b>		Feuille : 1 / 6

Maître d'Ouvrage  
S.A.R. D'H.L.M de POITIERS  
65, avenue j. Kennedy  
86000 - POITIERS

Construction de 6 pavillons

Commune de la CHAPELLE MONTREUIL

Michel PAPOT  
Agréé en architecture  
113, Rue de Provence  
86000 - POITIERS.

E.I.C Jacques AUGUSTE  
Economie Ingénierie de la Construction  
1. Rue des Mimosas  
86180 - BUXEROLLES.

Cahier des Clauses Techniques  
Particulières

LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS COLLES -

AVRIL 94

prestation du présent lot, les travaux supplémentaires qui en découleront seront à la charge de l'entreprise défaillante, suivant les supports considérés.

L'entrepreneur du présent lot devra tous les travaux indispensables au parfait achèvement des ouvrages, sans qu'il puisse prétendre à une majoration de son prix forfaitaire.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des travaux que les autres corps d'état pourraient avoir à exécuter en même temps que lui et ne pourra prétendre à aucune indemnisation suite à la gêne que ces travaux pourraient lui apporter.

#### 10.02.02.02.02 Connaissance du projet

L'entreprise devra obligatoirement avant sa remise de prix :

- prendre connaissance des descriptifs des autres corps d'état fournissant toutes indications utiles sur les supports, leur état de finition, etc...
- avoir une parfaite et complète vision des travaux à exécuter, leur étendue et leur limite.

#### 10.02.02.02.03 Organisation de chantier

L'entreprise fournira et établira à ses frais et sous sa responsabilité, les échafaudages et matériels de toutes natures nécessaires à l'exécution de ses travaux.

#### 10.02.02.02.04 Stockage

Toutes les précautions seront prises pour assurer le stockage des matériaux à l'abri des intempéries et des accidents.

#### 10.02.02.02.05 Documents à fournir

A l'appui de sa proposition, l'entreprise devra obligatoirement joindre les notices techniques des matériaux en prévision d'utilisation, ainsi que les avis ou agréments du C.S.T.B. pour certains produits.

#### 10.02.02.02.06 Protection des ouvrages

Après exécution des sols, l'entrepreneur devra assurer toutes les protections nécessaires pour éviter leur détérioration.

Le jour de la réception des travaux, tous les revêtements de sols seront nettoyés.

### 10.03 QUALITES DES MATERIAUX - CONTROLES

#### 10.03.01 Matériaux

L'entrepreneur devra présenter à l'Architecte, dès le début des travaux, tous les revêtements de sol.

Après agrément des modèles retenus par l'Architecte, les matériaux non conformes seront remplacés par l'entreprise qui ne pourra en aucun cas, prétendre à une indemnisation ou à une augmentation de son forfait.

Les enduits de planissage à base de ciment caséiné ou de ciment vinylique seront employés suivant la nature des sols et les prescriptions des fabricants de revêtements de sols.

La résistance au poinçonnement des enduits de planissage sera au moins égale à celle du revêtement de sol choisi.

#### 10.03.02 Clauses particulières de remise des offres

Les entreprises devront établir leur proposition de base avec les matériaux indiqués au présent descriptif. Néanmoins, elles auront la possibilité de proposer en variante, des matériaux autres que ceux indiqués et présentant des qualités au moins équivalentes.

Les variantes seront accompagnées des fiches techniques correspondant aux matériaux proposés.

### 10.04 MISE EN OEUVRE - TRAITEMENTS

#### 10.04.01 Mise en oeuvre

L'entrepreneur effectuera la pose du revêtement de sol dans les règles de l'art et suivant les prescriptions du fabricant.

Les travaux seront soigneusement exécutés, avec découpes, arases, entailles, parfaitement ajustées.

Après réception des sols, en présence de l'Architecte et des entreprises concernées, l'entrepreneur devra les ragréages et ponçages nécessaires à l'aide d'un produit agréé, de qualité et d'épaisseur définies par les qualités requises pour le revêtement de sol.

La pose se fera par collage en plein sur des sols conformes au cahier des charges 286/35 du C.S.T.B. avec des colles agréées par le fabricant de sol.

#### 10.04.02 Traitement des sols plastique

Après nettoyage complet des sols et avant que ne soit faite la réception des travaux, l'entrepreneur adjudicataire du présent lot devra protéger les sols, à l'exclusion de ceux traités en usine, avec un film auto-lustrant de type TUKLAR METALLIC des Ets HENKEL ou équivalent (métallisation).

La mise en oeuvre de la protection sera en tous points conforme aux prescriptions du fabricant et aux préconisations du fabricant de revêtements de sol.

### 10.05 DESCRIPTIF

#### 10.05.01 SOLS PLASTIQUES

##### 10.05.01.01 Revêtement de sol plastique en lès de type TARALAY CONFORT CF MENPHIS U2-S-P2-E3-C2, des Ets TARAFLEX

Travaux préparatoires comprenant dépoussiérage et ragréage de classe P2.

Revêtement de sol en PVC plastifié, soudable à chaud, type TARALAY CONFORT CF 2s3 MENPHIS, des Ets TARAFLEX, constitué d'une surface composée de granules de PVC calandrés, formant un décor dans la masse, renforcée d'un complexe non-tissé/grille en fibre de verre, l'ensemble recevant un traitement photoréticulé anti-encrassement.

Pose par adhésif bitumineux noir ou à la colle de latex synthétique en émulsion dans l'eau, sur des sols conformes au Cahier des Charges 286-35 du C.S.T.B. Les colles à base de résine ou d'alcool sont à proscrire.

## 10.01 GENERALITES

## 10.01.01 Objet de la prestation

Les travaux du présent lot concernant la construction de 6 Pavillons, situés sur la commune de la CHAPELLE MONTREUIL, Vienne ( 86 ), pour le compte de la SAR. HLM de POITIERS.

## 10.01.02 Etendue de la prestation

L'entreprise du présent lot aura à sa charge :

- les revêtements de sols plastiques.
- les ouvrages divers,

et d'une façon générale tous les travaux nécessaires à la réalisation du projet suivant le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

L'entreprise devra la réalisation complète de tous les ouvrages même s'ils ne sont qu'implicitement décrits.

## 10.01.03 Prescriptions générales

Préalablement à la remise de leurs offres, les entreprises du présent lot devront obligatoirement prendre connaissance des documents indissociables constituant le Cahier des Clauses Techniques Particulières de tous les corps d'état, afin de connaître la limite de leurs prestations. Elles devront également se rendre sur place pour mieux apprécier la nature des travaux à exécuter ainsi que l'accès au chantier.

Les entreprises devront prévoir dans leurs décompositions forfaitaires des ouvrages, tous les travaux indispensables au parachèvement de leurs ouvrages.

## 10.01.04 Observations particulières

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la protection des personnes, tant sur la voie publique que dans l'enceinte du chantier.

Il devra également prendre ses dispositions pour éviter toutes dégradations, tant sur la voie publique, telles que conduites souterraines ou aériennes, qu'à l'intérieur du chantier et sur les constructions attenantes.

En tout état de cause, les réfections qui pourraient s'imposer à la suite ou du fait de son intervention, seront à la charge de l'entreprise du présent lot, quelle qu'en soit l'importance.

## 10.01.05 Obligations de l'entreprise

Les frais de consommation en eau et en électricité pendant la durée des travaux seront à la charge des entreprises adjudicataires, le compte prorata étant établi par l'entreprise du lot gros-oeuvre.

Le branchement provisoire en eau sera assuré par le titulaire du lot PLOMBERIE - SANITAIRES.

Les branchements en électricité et téléphone seront assurés par le titulaire du lot ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES.

L'entreprise du présent lot aura à sa charge;

- tous les moyens d'approche et de levage des matériaux, ainsi que toutes les

manutentions à l'intérieur du chantier.

## 10.01.06 Coordination entre les entreprises

L'entrepreneur devra se prêter à ce qu'une parfaite et complète coordination soit assurée, en temps utile, sous la direction de l'Architecte, entre lui-même et les entreprises des autres corps d'état.

## 10.01.07 Nettoyage de chantier

L'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage permanent du chantier, le chargement et l'évacuation de tous les gravois lui incombant.

## 10.02 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

## 10.02.01 DOCUMENTS TECHNIQUES - NORMES

## 10.02.01.01 Documents techniques - Normes

Pour l'exécution des travaux, l'entreprises sera soumise aux Cahiers des Clauses Spéciales des Documents Techniques Unifiés, (C.C.S. - D.T.U.) et documents annexes en vigueur à la date de remise des offres et notamment :

- D.T.U. n° 53-2 Revêtements de sols plastique collés
- Normes Françaises de l'A.F.N.O.R. publiées par le R.E.E.F.

## 10.02.02 INDICATIONS GENERALES

## 10.02.02.01 OBLIGATIONS DU CONSTRUCTEUR

## 10.02.02.01.01 Généralités

- Pendant la période de préparation :

L'entrepreneur devra fournir toutes indications utiles pour permettre la mise au point définitive des détails des autres corps d'état.

- Avant début d'exécution :

L'entreprise devra s'assurer de la conformité des supports.

- Pendant l'exécution :

L'entreprise devra à ses frais, risques et périls; le chargement, déchargement, montage à pied d'oeuvre de tous ses matériaux et matériels, tous les dispositifs de protection et de sécurité pour l'exécution de ses travaux.

## 10.02.02.02 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

## 10.02.02.02.01 Généralités

L'exécution des travaux ne se fera qu'après réception des supports, en présence de l'Architecte et des entreprises concernées.

Dans le cas de travaux préparatoires supérieurs à ceux normalement demandés dans la

# DESCRIPTION DES TRAVAUX

LOT N°10 :

## REVETEMENTS de SOLS

à la charge du *soller moquettiste*.

### 1-1 SOLS MINCES

**LOCALISATION :** Chambre 01 et Cuisine.

- \* Préparation du sol chape ciment ( grattage, balayage, etc .....).
- \* Ragréage sur chape ciment en P3 . *Roxoll HR de SADER BATIMENT.*
- \* Pose de dalles semi-flexibles 30/30 en 2,5 mm en pose droite sur l'ensemble de la chambre ( Y compris le placard ) *EURAFLEX 33 S*
- \* Collage en plein. *Colle Acrylique Polyvalente SADER BATIMENT.*
- \* Pose de barre de seuil ( acier inoxydable semi-bombée de 30 mm de largeur - Fixation par vis tête fraisée chromée et chevilles plastiques.

**LOCALISATION :** Chambre 02

- \* Préparation du sol ( idem que chambre 01 )
- \* Ragréage sur chape ciment en P3 ( idem que chambre 01 )
- \* Pose dite en portefeuille d'une moquette tapis plat aiguilleté en 2 m de large; en rouleau de 40 m de *SOMMER.*
- \* Collage en plein . *Colle Acrylique Polyvalente SADER BATIMENT.*
- \* Pose d'une barre de seuil ( idem que chambre 01 )

**LOCALISATION :** Séjour

- \* Préparation du sol ( idem que chambres 01 et 02 )
- \* Ragréage sur chape ciment en P3 ( idem que chambres 01 et 02 )
- \* Pose d'un revêtement sol vinylique homogène monocouche en 2 m de largeur, épaisseur 2 mm, rouleau de 20 ml . *OMNITRAFIC 33-SARLINO.*
- \* Collage en plein . *Colle acrylique polyvalente SADER BATIMENT.*
- \* Soudure à chaud avec un cordon d'apport de diamètre 3mm pour l'étanchéité du revêtement de sol. ( *Respect du DTU 53-2 norme 6.311* )
- \* Pose d'une barre de seuil ( idem que chambres 01 et 02 ) .

**LOCALISATION :** salle de bains et WC .

**MURS :** *Toutes les préparations murales seront réalisées dans le LOT 11 par l'entreprise de Peinture.*

- \* Pose d'un revêtement PVC calandré Taradouche Mural traité en 1,50 m de largeur, rouleau de 30 ml *TARAFLEX - Taradouche Mural.*
- \* Collage par simple encollage . *Colle acrylique polyvalente SADER BATIMENT.*
- \* Soudure à chaud pour l'étanchéité des joints et en rives par remontées en plinthes et des angles avec cordon CA12 et CR 40

**SOLS :**

- \* Préparation des sols ( idem que précédemment ) .
- \* Ragréage sur chape ciment en P3 ( idem que précédemment )
- \* Pose d'un revêtement PVC Plastifié spécial douche en 1,50m de largeur, rouleau de 30ml et épaisseur 2,10 mm *TARAFLEX-Taralay S.D*
- \* Collage en plein . *Colle acrylique polyvalente SADER BATIMENT.*
- \* Soudure à chaud avec un cordon d'apport CR 40 pour l'étanchéité du revêtement de soi ( *Respect du DTU 53-2 norme 6.311* )
- \* Pose d'une barre de seuil ( idem que chambres 01, 02 et séjour )

## REVETEMENTS de SOLS

à la charge du *Maçon- Carreleur mosaï ste*

2 - 2 . **SOLS EPAIS** à la charge du *Maçon- Carreleur- Mosaï ste*

**LOCALISATION :** W.C, Couloir de dégagement et Entrée .

- \* Carrelage grés cérame, épaisseur 8 mm, fabrication monocuisson, plinthes même nature de hauteur 100mm. *FORMAT 30/30cm.*
- \* Pose scellée sur forme sable et ciment et jointoiement au coulis de ciment.

### 2 - 3 . REVÊTEMENTS MURAUX

**LOCALISATION :** Murs de cuisine ( dessus évier , table de travail , retours et prolongement de 0,60 m.


- \* Pose de faïence en 15/15 cm ép : 5mm par collage avec colle acrylique spéciale faïence *FERMACOL de WEBER et BROUTIN.*
- \* Réalisation des joints avec mortier blanc *FERMACOLOR de WEBER et BROUTIN.*

### EXTRAIT du LOT 11: PEINTURE et REVETEMENTS MURAUX

**LOCALISATION :** Murs de la cuisine, couloir de dégagement - Entrée et Séjour .

- \* Préparation murale ( Egrenage, rebouchage etc ..... )
- \* Impression prête à l'emploi sur l'ensemble des murs.
- \* Pose de toile fibre de verre à peindre en 1 m de large de *VITRULAN.*
- \* Collage par simple encollage sur mur : *Colle Spéciale toiles de verre OVALIT V de HENKEL*
- \* **Application en 2 couches de finition peinture Acrylique satinée à phase aqueuse de AQUASTRAL SATIN VELOURS ASTRAL.**

EXTRAIT du D.T.U.

 document technique unifié	6-311 - SOUDURE à CHAUD avec CORDON d'APPORT ( Exclusivement pour soudure à l'endroit ).
	( Cette technique de jonction des lés est la seule qui permette d'obtenir le classement E 3 du revêtement . Elle permet en outre d'obtenir les caractéristiques mécaniques du classement P 3 . 1° - La soudure est réalisée 24 heures après la pose . 2° - Un chanfreinage des joints est réalisé , soit avec appareil automatique , soit manuellement . Il ne doit pas intéresser la totalité de l'épaisseur du revêtement . 3° - Les cordons de soudure fournis ou préconisés par le fabricant peuvent être de même coloris ou contrastés . 4° - La soudure est réalisée manuellement ou avec un appareil automatique . 5° - Après exécution de la soudure et refroidissement du cordon , on procède à son arasement . 6° - La largeur du joint soudé doit être régulière .
n° 53.2 <small>(PREMIERE PARTIE DTU P 63-200)</small>	octobre 1990
revêtements de sol plastiques collés	
cahier des clauses techniques	
établi par le groupe de coordination des séries techniques	

Traitement des joints par cordon de soudure à chaud, suivant les instructions du fabricant.

Le matériau proposé devra avoir les caractéristiques suivantes :

- classement U.P.E.C. = U2sP2 E3 C2
- épaisseur = 2.80 mm
- poids = 2000 grs /m<sup>2</sup>
- isolation acoustique = 16 dB(A)
- classement au feu = M 3
- tenue à la lumière ≥ 6

Localisation :

1 ensemble des studios dans séjours, SdB et WC

#### 10.05.02 OUVRAGES DIVERS

##### 10.05.02.01 Barre de seuil en aluminium et PVC rigide de type CLIP-TOP série TT PVC coextrudé des Ets GRADUS

Barres de seuils par support aluminium extrudé et profilé de recouvrement en PVC rigide coextrudé teinté dans la masse, de type CLIP- TOP série TT, référence suivant épaisseur totale des sols, des Ets GRADUS. (dépositaire : Ets BLAISE, à NIORT tél : 49.24.20.42)

Les barres de seuil seront fixées par visserie inoxydable et chevilles expansives adaptées au support, dans des trous fraisés, et assurées à l'aide d'une colle appropriée.

Mise en oeuvre conforme aux règles de l'Art et aux prescriptions du fabricant.

Localisation :

1 entre sols plastiques

#### GENERALITES

L'entrepreneur effectuera la pose des revêtements de sols dans les règles de l'art et suivant les prescriptions du fabricant.

Après réception des sols, en présence des entreprises concernées et de l'architecte; l'entrepreneur des travaux devra les ragréages et les ponçages nécessaires à l'aide d'un produit agréé, à raison de 1,5 kg/m<sup>2</sup> maximum pour les sols classés U2P2, et de 5kg/m<sup>2</sup> mini pour les sols classés U3P3.

#### FOURNISSEURS

Pour la préparation des sols :

SADER BATIMENT

Pour le collage des revêtements :

SADER BATIMENT

Pour les revêtements de sols :

TARAFLEX - DALFLEX - SOMMER et SARLINO.

Pour le revêtement mural :

OVALIT V de HENKEL

#### FIN DE CHANTIER et NETTOYAGE

Nettoyage en fin de chantier.

Les travaux de nettoyage devront être exécutés en cours et fin de chantier, ils comprennent toutes les opérations décrites ci-après :

- Nettoyage des verres, des sols, des revêtements muraux scellés et des plinthes .
- Nettoyage des appareils sanitaires, robinetterie ainsi que la vérification du fonctionnement normal.
- Nettoyage des ferrures.
- Balayage de tous les locaux.
- Raccords de peinture éventuels après nettoyage pour la réception du chantier.